



CONDITIONS D'ADMISSION

PROGRAMMES D'ÉTUDES
CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES
COLLÉGIALES

Janvier 2021



Coordination et rédaction
Service de la formation préuniversitaire et de la recherche
Direction des programmes d'études collégiales
Direction générale des affaires collégiales
Secteur du développement et du soutien des réseaux

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-88450-7 (PDF)

ISSN 2291-1952 (en ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Mises à jour du document

Janvier 2021

Modifications apportées à la section II :

- page 6 : changement de titre et de secteur du programme d'études 384.A0;
- page 6 : ajout du programme d'études 153.F0 qui remplacera le programme d'études 153.B0 en 2022 et abolition de la condition particulière d'admission;
- page 7 : remplacement du programme d'études 561.A0 par 561.F0;
- page 9 : ajout du programme d'études 243.D0 qui remplacera le programme d'études 243.C0 en 2022;
- page 11 : ajout du programme d'études 144.A1 qui remplacera le programme d'études 144.A0 en 2022 et modification de la condition particulière d'admission;
- page 11 : ajout du programme 144.F0 qui remplacera le programme d'études 144.B0 en 2022;
- page 12 : ajout du programme d'études 165.A0.

Modifications apportées à l'annexe II :

- page 29 : ajout d'une combinaison de codes de cours actifs de la FGA;
- page 30 : ajout d'une combinaison de codes de cours actifs de la FGA.

Mars 2020

Modification apportée à l'annexe I :

- page 14 : ajout d'une exception pour les deux combinaisons de programmes du secondaire dont la réussite permet d'atteindre la condition particulière d'admission STE ou SE de 4^e secondaire. Application à l'automne 2020.

Modification apportée à l'annexe II :

- page 58 : ajout d'un code de cours actifs de la FGJ.

Table des matières

Section I	Conditions générales d'admission.....	1
Section II	Conditions particulières d'admission	4
Annexe I	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir les conditions particulières d'admission	13
Annexe II	Liste des codes de cours de Charlemagne de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes.....	16
Annexe III	Exigences en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires	66

Section I

Conditions générales d'admission

Règlement sur le régime des études collégiales (Chapitre C-29, r.4).

2. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études secondaires qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre.
- 2.1. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études professionnelles qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre et qui a accumulé le nombre d'unités alloué par *le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* ou par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* pour l'apprentissage des matières suivantes :
- 1° langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
 - 2o langue seconde de la 5e secondaire;
 - 3° mathématique de la 4^e secondaire.

Est également admissible à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études professionnelles qui satisfait aux conditions d'admission établies par le ministre. Ces conditions sont établies, pour chaque programme d'études, en fonction de la formation professionnelle acquise à l'ordre d'enseignement secondaire, de manière à assurer la continuité de la formation.

- 2.2. Malgré les articles 2 et 2.1, un collège peut admettre à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui possède une formation qu'il juge équivalente.

Un collège peut également admettre à un tel programme d'études la personne qui possède une formation et une expérience qu'il juge suffisantes et qui a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois.

- 2.3. Un collège peut admettre sous condition à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui, n'ayant pas accumulé toutes les unités requises par le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* ou par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, s'engage à accumuler les unités manquantes durant sa première session.

Il en est de même lorsque le titulaire du diplôme d'études professionnelles n'a pas accumulé toutes les unités allouées pour l'apprentissage des matières mentionnées aux paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 2.1.

Toutefois, ne peut être admise sous condition, la personne qui doit accumuler plus de 6 unités manquantes ou qui, ayant déjà été admise sous condition, a fait défaut de respecter ses engagements.

3. Un collège ne peut subordonner l'admissibilité à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales à la réussite de cours spécifiques de l'enseignement secondaire autres que ceux requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles, ceux prévus pour l'apprentissage des matières visées, selon le cas, aux paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 2.1 ou ceux exigés à titre de conditions particulières d'admission à un programme d'études établies par le ministre¹.

¹ Voir la section II du présent document.

- 4.1. Le collège peut, dans tous les cas, rendre obligatoires des activités de mise à niveau déterminées par le ministre, dans le but de satisfaire aux conditions d'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales ou à une attestation d'études collégiales.

Le collège peut également rendre obligatoires des activités, des parcours de formation et des cheminements d'études, déterminés par le ministre, dans le but de favoriser la réussite d'une personne dans l'un de ces programmes.

Le ministre détermine les objectifs et standards de chacune de ces activités. Il peut déterminer tout ou partie des activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs et standards.

Ces activités donnent droit aux unités déterminées par le ministre mais ne peuvent cependant être prises en compte pour l'obtention du diplôme d'études collégiales ou d'une attestation d'études collégiales.

Le Règlement sur le régime des études collégiales peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/c-29,%20r.%204>

Notes :

CEES

Le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES) est reconnu équivalent au diplôme d'études secondaires (DES) pour l'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales. Le titulaire du CEES est réputé satisfaire aux conditions générales d'admission énoncées à l'article 2 du RREC, à l'exception de celle en langue seconde de la 5^e secondaire.

Les personnes ayant réussi les tests GED dans une autre province canadienne ou aux États-Unis, sont admissibles sur la base de la formation jugée équivalente (premier alinéa de l'article 2.2 du RREC), puisque les tests sont définis sur une base correspondante partout en Amérique du Nord et sont administrés par une autorité centrale à Washington. Pour l'analyse du dossier de chaque candidat, l'établissement devra se référer au « GED report » dans lequel sont consignées les informations relatives aux tests passés et réussis.

Puisque le CEES et les tests GED n'attestent pas d'un niveau de maîtrise en langue seconde, le collège pourra demander la réussite d'un cours de mise à niveau en langue seconde, en application de l'article 4.1 du RREC, dans le cas où un candidat ne maîtriserait pas celle-ci suffisamment pour réussir ses études collégiales.

Activité de mise à niveau et activités favorisant la réussite

Les objectifs et standards des activités de mise à niveau et des activités favorisant la réussite peuvent être consultés sur le site Internet du Ministère :

<http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/etudiants-au-collegial/formation-collegiale/autres-formations/>

Section II

Conditions particulières d'admission

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire
PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES										
200.B0	Sciences de la nature				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534
200.D0	Sciences de la nature avec langue seconde enrichie				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534
200.Z0	Sciences de la nature – cheminement du Baccalauréat international				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534
200.C0	Sciences informatiques et mathématiques				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534
300.A0	Sciences humaines	X			X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷
300.B0	Sciences humaines – Premières Nations				X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷
300.C0	Sciences humaines avec langue seconde enrichie				X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷
300.D0	Sciences humaines – Inuits				X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷
300.Z0	Sciences humaines – cheminement du Baccalauréat international		X ou X		X ⁸					Mathématique 514 Mathématiques 526 ⁸
500.A1	Arts, lettres et communication									
500.B1	Arts, lettres et communication – Premières Nations									
500.C1	Arts, lettres et communication – Inuits									
500.Z0	Arts, lettres et communication – cheminement du Baccalauréat international		X ou X		X ⁸					Mathématique 514 Mathématiques 526 ⁸
501.A0	Musique									
506.A0	Danse									
510.A0	Arts visuels									
700.A0	Sciences, lettres et arts				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534
700.B0	Histoire et civilisation	X			X ⁷					Mathématique 416 Mathématique 526 ⁷
700.Z0	Cheminement multidisciplinaire du Baccalauréat international		X ou X		X ⁸		X			Mathématique 514 Mathématique 526 ⁸ Sciences physiques 436

¹ S'ajoutent aux conditions de la section I. L'annexe I fournit une liste des cours dont la réussite permet de remplir ces conditions. L'annexe II indique les correspondances des codes de cours actifs et inactifs pour les secteurs des jeunes et des adultes.

² Mathématique, séquence Culture, société et technique

³ Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles

⁴ Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire

⁵ Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4^e secondaire

⁶ Lorsque des conditions sont précisées sous cette colonne, elles s'ajoutent aux conditions générales d'admission et, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission.

⁷ Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs 022X, 022Y et 022Z.

⁸ Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs 02A5, 02A6 et 02A7 du cheminement du Baccalauréat international.

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire
PROGRAMMES D'ÉTUDES TECHNIQUES										
Secteur 01 : Administration, commerce et informatique										
384.A0	Techniques de recherche et de gestion des données	X								Mathématique 514
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion		X ou X							Mathématique 436
410.D0	Gestion de commerces	X								Mathématique 436
410.E0	Administration générale ⁹									
410.F0	Technique de services financiers et d'assurances									
412.A0	Techniques de bureautique : 2 voies de spécialisation									
420.B0	Techniques de l'informatique		X ou X							Mathématique 436
Secteur 02 : Agriculture et pêches										
145.A0	Techniques de santé animale	X					X			Mathématique 514 Sciences physiques 436
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole									
153.A0	Technologie des productions animales									
153.B0	Technologie de la production horticole et de l'environnement : 4 voies de spécialisation	X								Mathématique 514
153.C0	Paysage et commercialisation en horticulture ornementale : 3 voies de spécialisation	X								Mathématique 436
153.D0	Technologie du génie agromécanique									
153.F0	Technologie de la production horticole agroenvironnementale									
155.A0	Techniques équines : 4 voies de spécialisation									
231.A0	Techniques d'aquaculture	X					X			Mathématique 426 Sciences physiques 436
231.B0	Technologie de la transformation des produits aquatiques						X			Sciences physiques 436

⁹ Avoir réussi TS ou SN de la 4^e secondaire ou CST de la 5^e secondaire pour l'admission dans le module en comptabilité; avoir réussi TS ou SN de la 5^e secondaire pour l'admission dans le module en informatique.

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire
Secteur 03 : Alimentation et tourisme										
154.A0	Technologie des procédés et de la qualité des aliments			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436
414.A0	Techniques de tourisme : 3 voies de spécialisation	X								Mathématique 416
414.B0	Techniques du tourisme d'aventure									
430.A0	Techniques de gestion hôtelière									
430.B0	Gestion d'un établissement de restauration									
Secteur 04 : Arts										
551.A0	Techniques professionnelles de musique et chanson : 3 voies de spécialisation									
551.B0	Technologies sonores									
561.F0	Production scénique : 2 voies de spécialisation									
561.B0	Danse - Interprétation : 2 voies de spécialisation									X ¹⁰
561.C0	Interprétation théâtrale									
561.D0	Arts du cirque : 2 voies de spécialisation									
570.C0	Techniques de design industriel	X				X				Mathématique 436 Physique 534
570.D0	Techniques de design de présentation									
570.E0	Techniques de design d'intérieur									
570.F0	Photographie									
573.A0	Techniques de métiers d'art : 9 voies de spécialisation									
Secteur 05 : Bois et matériaux connexes										
233.B0	Techniques du meuble et d'ébénisterie : 2 voies de spécialisation									

¹⁰ Selon la voie de spécialisation, avoir réussi les cours de la 5^e secondaire des programmes Arts-études en danse classique ou en danse contemporaine, ou posséder une formation jugée équivalente.

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
Secteur 06 : Chimie et biologie											
210.A0	Techniques de laboratoire : 2 voies de spécialisation				X			X		Mathématique 526 Chimie 534 Physique 534	
210.D0	Techniques de procédés industriels			X			X			Mathématique 526 Sciences physiques 436	
260.A0	Technologie de l'eau			X ou X			X			Mathématique 526 Sciences physiques 436	
260.B0	Environnement, hygiène et sécurité au travail			X ou X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
Secteur 07 : Bâtiment et travaux publics											
221.A0	Technologie de l'architecture			X		X				Mathématique 436 Sciences physiques 436	
221.B0	Technologie du génie civil				X		X			Mathématique 526 Sciences physiques 436	
221.C0	Technologie de la mécanique du bâtiment			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
221.D0	Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment : 2 voies de spécialisation	X					X			Mathématique 416 Sciences physiques 436	
230.A0	Technologie de la géomatique : 2 voies de spécialisation			X						Mathématique 436	
311.A0	Techniques de sécurité incendie										X ¹¹
Secteur 08 : Environnement et aménagement du territoire											
145.B0	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique			X ou X						Mathématique 426	
145.C0	Techniques de bioécologie				X			X		Mathématique 436 Chimie 534	
147.A0	Techniques du milieu naturel : 4 voies de spécialisation						X			Sciences physiques 436	
222.A0	Techniques d'aménagement et d'urbanisme	X								Mathématique 426	

¹¹ DEP Intervention en sécurité incendie.

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire
Secteur 09 : Électrotechnique										
243.A0	Technologie de systèmes ordines		X ou X				X			Mathématique 436 Sciences physiques 436
243.B0	Technologie de l'électronique : 3 voies de spécialisation		X ou X			X				Mathématique 436 Sciences physiques 436
243.C0	Technologie de l'électronique industrielle		X ou X				X			Mathématique 436 Sciences physiques 436
243.D0	Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle		X ou X				X			Mathématique 436 Sciences physiques 436
244.A0	Technologie du génie physique				X		X			Mathématique 526 Physique 534
280.D0	Techniques d'avionique				X				X	Mathématique 526 Physique 534
Secteur 10 : Entretien d'équipement motorisé										
248.D0	Techniques de génie mécanique de marine			X			X			Mathématique 426 Sciences physiques 436
280.C0	Techniques de maintenance d'aéronefs				X				X	Mathématique 526 Physique 534
Secteur 11 : Fabrication mécanique										
235.B0	Technologie du génie industriel			X						Mathématique 436
235.C0	Technologie de la production pharmaceutique		X ou X							Mathématique 436
241.A0	Techniques de génie mécanique		X ou X						X	Mathématique 436 Physique 534
241.B0	Techniques de génie du plastique			X			X			Mathématique 426 Sciences physiques 436
241.C0	Techniques de transformation des matériaux composites		X ou X							Mathématique 426
248.A0	Technologie de l'architecture navale		X ou X							Mathématique 436
280.B0	Techniques de génie aérospatial				X				X	Mathématique 526 Physique 534
Secteur 12 : Foresterie et papier										
190.A0	Technologie de la transformation des produits forestiers	X								Mathématique 416
190.B0	Technologie forestière									

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire
Secteur 13 : Communication et documentation										
393.B0	Techniques de la documentation									
570.G0	Graphisme									
570.B0	Techniques de muséologie									
574.A0	Illustration et Dessin animé : 2 voies de spécialisation									
574.B0	Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images									
581.D0	Infographie en prémédia									
581.B0	Techniques de l'impression									
581.C0	Gestion de projet en communications graphiques									
582.A1	Techniques d'intégration multimédia									
589.A0	Techniques de production et de postproduction télévisuelles : 2 voies de spécialisation									
589.B0	Techniques de communication dans les médias : 3 voies de spécialisation									
Secteur 14 : Mécanique d'entretien										
241.D0	Technologie de maintenance industrielle		X ou X					X	Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 15 : Mines et travaux de chantier										
271.A0	Technologie minérale : 3 voies de spécialisation		X ou X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
Secteur 16 : Métallurgie										
270.A0	Technologie du génie métallurgique : 3 voies de spécialisation				X	X			Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 17 : Transport										
248.B0	Navigation			X		X			Mathématique 426 Sciences physiques 436	
280.A0	Techniques de pilotage d'aéronefs : 3 voies de spécialisation				X			X	Mathématique 536 Physique 534	
410.A0	Techniques de la logistique du transport		X ou X						Mathématique 436	

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹									Autres ⁶
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	
Secteur 18 : Cuir, textile et habillement											
571.A0	Design de mode										
571.B0	Gestion de la production du vêtement	X								Mathématique 426	
571.C0	Commercialisation de la mode										
Secteur 19 : Santé											
110.A0	Techniques de prothèses dentaires					X				Sciences physiques 436	
110.B0	Techniques de denturologie								X	Physique 534	
111.A0	Techniques d'hygiène dentaire							X		Chimie 534 Physique 534	
112.A0	Acupuncture						X			Sciences physiques 436	
120.A0	Techniques de diététique						X			Sciences physiques 436	
140.A0	Techniques d'électrophysiologie médicale	X					X			Mathématique 436 Physique 534	
140.C0	Technologie d'analyses biomédicales		X ou X					X	X	Mathématique 436 Chimie 534 Physique 534	
141.A0	Techniques d'inhalothérapie			X				X		Mathématique 436 Chimie 534	
142.H0	Technologie de radiodiagnostic	X					X			Mathématique 426 Physiques 534	
142.D0	Technologie de radio-oncologie				X		X			Mathématique 526 Sciences physiques 436	
142.F0	Technologie de médecine nucléaire				X			X		Mathématique 526 Chimie 534	
142.G0	Technologie de l'échographie médicale	X				X				Mathématique 426 Sciences physiques 416	
144.A0	Techniques de physiothérapie	X							X	Mathématique 436 Physique 534	
144.A1	Techniques de physiothérapie								X	Physique 534	
144.B0	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques										
144.F0	Orthèses, prothèses et soins orthopédiques										

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres ⁶
Secteur 19 : Santé (suite)											
160.A0	Techniques d'orthèses visuelles				X				X	Mathématique 436 Chimie 534 Physique 534	
160.B0	Audioprothèse				X				X	Mathématique 536 Physique 534	
165.A0	Techniques de pharmacie						X			Sciences physiques 436	
171.A0	Techniques de thanatologie						X			Sciences physiques 436	
180.A0	Soins infirmiers						X	X ¹²		Sciences physiques 436 Chimie 534 ¹²	
180.B0	Soins infirmiers						X	X ¹²		Sciences physiques 436 Chimie 534 ¹²	X ¹³
181.A0	Soins préhospitaliers d'urgence										
411.A0	Archives médicales	X								Mathématique 514	
Secteur 20 : Services sociaux, éducatifs et juridiques											
310.A0	Techniques policières	X								Mathématique 514	
310.B0	Techniques d'intervention en délinquance										
310.C0	Techniques juridiques	X								Mathématique 416	
322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance										
351.A0	Techniques d'éducation spécialisée										
388.A0	Techniques de travail social										
391.A0	Techniques d'intervention en loisir										

¹² Pour les élèves qui ne remplissent pas cette condition, les collèges offriront une formation en chimie adaptée aux besoins du programme d'études.

¹³ DEP Santé, assistance et soins infirmiers.

Annexe I

Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir les conditions particulières d'admission

Conditions PARTICULIÈRES d'admission	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir la condition
Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Science et technologie de la 4^e secondaire • Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534
Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Science et technologie ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Applications technologiques et scientifiques ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534 <p><i>* Cette combinaison doit avoir été complétée avant le 1^{er} septembre 2019 pour être considérée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Sciences et technologie ET Science et environnement de la 4^e secondaire</i> <p><i>Cette combinaison n'est plus permise à la FGJ ni à la FGA mais sera considérée pour l'admission :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Applications technologiques et scientifiques ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire</i>
Sciences physiques 436	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences physiques 436 • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534
Chimie de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Chimie de la 5^e secondaire
Physique de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Physique de la 5^e secondaire
Chimie 534	<ul style="list-style-type: none"> • Chimie 534
Physique 534	<ul style="list-style-type: none"> • Physique 534

Conditions PARTICULIÈRES d'admission	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir la condition
Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire
Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire
Mathématique 416	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 416 • Mathématique 426 • Mathématique 436 • Mathématique 514 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 426	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 426 • Mathématique 436 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 436	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 436 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5^e secondaire
Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire
Mathématique 514	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 426 • Mathématique 436 • Mathématique 514 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 526	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 536	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 536

Annexe II

Liste des codes de cours de Charlemagne
de la formation générale des jeunes
et de la formation générale des adultes

Direction de la sanction des études
du Secteur de l'éducation préscolaire
et de l'enseignement primaire et secondaire

Table des matières

Légende.....	18
--------------	----

PROGRAMMES LIÉS À DES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

Science et technologie de la 4 ^e secondaire (ST).....	19
Applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire (ATS).....	20
Science et technologie de l'environnement de la 4 ^e secondaire (STE).....	21
Science et environnement de la 4 ^e secondaire (SE).....	22
Sciences physiques 416.....	23
Sciences physiques 436.....	24
Chimie de la 5 ^e secondaire.....	27
Physique de la 5 ^e secondaire.....	28
Chimie 534.....	29
Physique 534.....	30
Mathématique : Culture, société et technique de la 4 ^e secondaire (CST4).....	32
Mathématique : Technico-sciences de la 4 ^e secondaire (TS4).....	33
Mathématique : Sciences naturelles de la 4 ^e secondaire (SN4).....	34
Mathématique 416.....	35
Mathématique 426.....	37
Mathématique 436.....	42
Mathématique : Culture, société et technique de la 5 ^e secondaire (CST5).....	45
Mathématique : Technico-sciences de la 5 ^e secondaire (TS5).....	46
Mathématique : Sciences naturelles de la 5 ^e secondaire (SN5).....	47
Mathématique 514.....	48
Mathématique 526.....	49
Mathématique 536.....	51

AUTRES PROGRAMMES LIÉS À DES EXIGENCES DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5

Français, langue d'enseignement de la 5 ^e secondaire.....	53
English Language Arts de la 5 ^e secondaire.....	55
Anglais, langue seconde de la 5 ^e secondaire.....	57
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire.....	58
Histoire de la 4 ^e secondaire (Domaine de l'univers social).....	60
Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire.....	61
Mathématique de la 4 ^e secondaire.....	62
Arts de la 4 ^e secondaire.....	63
Éthique et culture religieuse de la 5 ^e secondaire.....	64
Éducation physique et à la santé de la 5 ^e secondaire.....	65

Légende

COURS ACTIF Le code réfère à un cours appartenant à un programme en vigueur :

- code à six chiffres, pour le secteur des jeunes (exemple : 087404);
- code alphanumérique, pour le secteur des adultes (exemple : HIS40162).

COURS INACTIF Le code réfère à un cours appartenant à un programme en vigueur à une période antérieure à la période d'application du programme actuel.

VERSION ANGLAISE

Les codes de cours référant à la version anglaise n'apparaissent pas dans cette liste, mais ils doivent être considérés au même titre que les codes de la version francophone.

Au secteur des jeunes, la version anglaise d'un cours se reconnaît par l'addition de 500 aux trois premiers chiffres du code.

Exemple : Science et technologie 055404 devient 555404 pour la version anglaise du cours.

Au secteur des adultes, la version anglaise d'un cours se reconnaît par les trois lettres par lesquelles débute le code.

Exemple : HIS40162 devient HST40162 pour la version anglaise du cours.

COURS ENCADRÉS

L'encadrement rassemble les codes de cours de la formation générale des adultes (modules) dont le contenu équivaut à celui du cours correspondant à la formation générale des jeunes. La totalité des codes encadrés doit apparaître au relevé des apprentissages pour que l'équivalence existe.

Exemple :

SCP/PSC40102 SCP/PSC40112 SCP/PSC40122	ou	CHI/CHE40093 SCP/PSC40102 SCP/PSC40112	équivalent à Sciences physiques 436.
--	----	--	---

NOTE Certains élèves ayant complété leur formation à des époques différentes ou au moment de la transition entre deux programmes peuvent avoir un dossier où se trouvent des cours provenant de deux encadrements. Une vérification auprès d'une personne compétente pourra être nécessaire pour confirmer l'équivalence.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES À PROPOS DE CETTE ANNEXE

Direction de la sanction des études : 418 644-0905.

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et technologie de la 4 ^e secondaire (ST)	055444	055404	SCT/TSC40612 SCT/TSC40622	
	KF35134 CS conventionnée		PHY/PHS50213 SCT/TSC40622	
			PHY50243 SCT/TSC40622	
			SCP/PSC40112 SCT/TSC40622	
			SCP40113 SCT/TSC40622	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire (ATS)	057416	057406	SCT/TSC40612 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	
			SCP/PSC40112 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	
			SCP40113 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	
			PHY/PHS50213 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	
			PHY50243 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et technologie de l'environnement de la 4 ^e secondaire (STE)	058404		SCT/TSC40632 SCT/TSC40642	
			SCP/PSC40122 SCT/TSC40632	
			SCP40123 SCT/TSC40632	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et environnement de la 4 ^e secondaire (SE)	058402		SCT/TSC40642	SCP/PSC40122 SCP40123

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 416		055412 055414 055422 055424 056414 056416 056486 056496 057496 KF34034 KF35034		<p>Un minimum de 6 unités réussies parmi les disciplines ou les combinaisons de disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sciences physiques (SCP/PSC); – sciences physiques (SCP/PSC) et physique (PHY/PHS); – sciences physiques (SCP/PSC) et chimie (CHI/CHE); – physique (PHY/PHS) et chimie (CHI/CHE). <p>NOTE Les cours admissibles pour ces combinaisons sont : SCP/PSC40133, SCP/PSC40163, SCP/PSC40173, SCP/PSC40183, PHY/PHS40103, PHY/PHS40113, PHY/PHS40133, PHY/PHS40143, ainsi que tous les cours mentionnés pour <i>Sciences physiques 436</i>, <i>Chimie 534</i> et <i>Physique 534</i>.</p> <p>NOTE Il n'existe pas de programme de la formation générale des adultes correspondant à <i>Sciences physiques 416</i>. La combinaison des cours SCP/PSC40102, SCP/PSC40112 et SCP/PSC40122 correspond à <i>Sciences physiques 436</i>.</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 436		056434 056436 056534		SCP/PSC40102 SCP/PSC40112 SCP/PSC40122
		056416 056430		SCP40103 SCP40113 SCP40123
		056430 056486		<i>Sciences physiques 416</i> ET CHI/CHE40093
		057430 057496		JUMELER un cours de <i>Chimie</i> : CHI/CHE40093, CHI/CHE40103, CHI40113 ou un cours inactif de <i>Chimie</i> de la FGJ mentionné à la page suivante ou un cours actif ou inactif de <i>Chimie</i> de la FGA mentionné à la condition Chimie 534 ou Chimie de 5 ^e secondaire
				ET un cours de <i>Physique</i> : PHY/PHS50213, PHY50243, PHY/PHS50283 ou un cours inactif de <i>Physique</i> de la FGJ mentionné à la page suivante ou un cours actif ou inactif de <i>Physique</i> de la FGA mentionné à la condition Physique 534 ou Physique de 5 ^e secondaire

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 436 (suite)		056434 056436 056534		<p><i>Science et technologie de la 4^e secondaire (ST)</i> OU <i>Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire (ATS)</i> OU <i>Sciences physiques 416</i></p> <hr/> <p>ET</p> <p>SCP/PSC40122 ou SCP40123</p>
		056416 056430		<p><i>Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire (STE)</i> ET SCP/PSC40112 ou SCP40113</p>
		056430 056486		<p><i>Science et environnement de la 4^e secondaire (SE)</i> ET SCP/PSC40102 ou SCP40103 SCP/PSC40112 ou SCP40113</p>
		057430 057496		<p>CHI/CHE40093 ou 40103 ou CHI40113 OU un cours inactif de <i>Chimie</i> de la formation générale des jeunes mentionné sur la présente page OU un cours actif ou inactif de <i>Chimie</i> de la formation générale des adultes mentionné à la condition Chimie 534 ou Chimie de 5^e secondaire</p> <hr/> <p>ET</p> <p>SCP/PSC40102 ou SCP40103 SCP/PSC40112 ou SCP40113</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 436 (suite)		<p>JUMELER un cours de <i>Chimie</i> :</p> <p>051432 051441 051442 051444 051452 051462 051464 051552 051562 051564</p> <p>ET un cours de <i>Physique</i> :</p> <p>053412 053414 053532 053534 054422 054424 054432 054434 054441 054442 054452 054454 054512 554514* 054522 054524 054534 054552 054554</p>		<p>PHY/PHS50213 ou 50283 ou PHY50243 ou un cours inactif de <i>Physique</i> de la formation générale des jeunes mentionné sur la présente page ou un cours actif ou inactif de <i>Physique</i> de la formation générale des adultes mentionné à la condition Physique 534 ou Physique de 5^e secondaire</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <hr/> <p style="text-align: center;">SCP/PSC40102 ou SCP40103 SCP/PSC40122 ou SCP40123</p>

* code anglophone seulement

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Chimie de la 5 ^e secondaire	051504		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> CHI/CHE50612 CHI/CHE50622 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> CHI/CHE50612 ET CHI/CHE50253 ou 50313 ou 50432 ou CHI50283 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> CHI/CHE50622 ET CHI/CHE50243 ou 50303 ou 50412 ou 50422 ou CHI50273 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Physique de la 5 ^e secondaire	053504		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">PHY/PHS50612 PHY/PHS50622</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-top: 5px;">PHY/PHS50612 ET PHY/PHS50193 ou 50263 ou 50432 ou PHY50233</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-top: 5px;">PHY/PHS50622 ET PHY/PHS40123 ou 50183 ou 50203 50253 ou 50273 ou 50343 ou 50412 ou 50422 ou PHY50223</div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Chimie 534		051522	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> CHI/CHEK50412 CHI/CHEK50422 CHI/CHEK50432 CS conventionnée </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> CHI/CHE50412 CHI/CHE50422 CHI/CHE50432 </div>
		051534		
		051552		
		051562		
		051564		
	051584		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">JUMELER</p> un des cours suivants : CHI/CHE50243 CHI50273 CHI/CHE50303 <p style="text-align: center;">ET</p> un des cours suivants : CHI/CHE50253 CHI50283 CHI/CHE50313 </div>	
			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> 051432 ou 051442 ou 051462 <p style="text-align: center;">ET</p> CHI/CHE50422 CHI/CHE50432 </div>	
			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> CHI/CHE50243 ou 50303 ou CHI50273 <p style="text-align: center;">ET</p> CHI/CHE50432 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Physique 534		053532 053534 054422 054424 054432 054434 054452 054454 054522 054524 054534 054552 054554 054584	PHYK/PHSK50412 PHYK/PHSK50422 PHYK/PHSK50432 CS conventionnée	PHY/PHS50412 PHY/PHS50422 PHY/PHS50432 JUMELER 3 COURS PROVENANT DE 3 DES 4 BLOCS SUIVANTS : <i>Optique</i> PHY/PHS40123 PHY/PHS50203 PHY/PHS50273 PHY/PHS50343 <i>Mécanique I</i> PHY/PHS50183 PHY50223 PHY/PHS50253 <i>Mécanique II</i> PHY/PHS50193 PHY50233 PHY/PHS50263 <i>Électricité</i> PHY/PHS50213 PHY50243 PHY/PHS50283

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Physique 534 (suite)				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Un cours inactif d'<i>Optique</i> PHY/PHS50422 PHY/PHS50432 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Un cours inactif de <i>Mécanique I</i> PHY/PHS50412 PHY/PHS50432 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Un cours inactif de <i>Mécanique I</i> Un cours inactif de <i>Mécanique II</i> PHY/PHS50412 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Un cours inactif d'<i>Optique</i> Un cours inactif de <i>Mécanique I</i> PHY/PHS50432 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Culture, société et technique de la 4 ^e secondaire (CST4)	063414	063404	MAT/MTH41511 MAT/MTH41521 MAT/MTH41532	
	KF25414 CS conventionnée		MAT/MTH41511 ou 42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712 ET MAT/MTH41521 ou 42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722 ET MAT/MTH41532 ou 42632 ou 41632 ou 42732 ou 41732	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Technico-sciences de la 4 ^e secondaire (TS4)	064426	064406	MAT/MTH42612 MAT/MTH42622 MAT/MTH42632	MAT/MTH41612 MAT/MTH41622 MAT/MTH41632
			MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712 ET MAT/MTH42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722 ou 51021 ET MAT/MTH42632 ou 41632 ou 42732 ou 41732 ou 41532	
			Mathématique CST4 ET MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712 ET MAT/MTH42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722	
			Mathématique 416 ET MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712 ET MAT/MTH42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722	
			Mathématique 426 ET MAT/MTH42622 ou 41622 ou 42722 ou 41722	
			Mathématique CST5 ET MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712	
			Mathématique 514 ET MAT/MTH42612 ou 41612 ou 42712 ou 41712	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Sciences naturelles de la 4 ^e secondaire (SN4)	065426	065406	MAT/MTH42712 MAT/MTH42722 MAT/MTH42732	MAT/MTH41712 MAT/MTH41722 MAT/MTH41732
			MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612 ET MAT/MTH42722 ou 41722 ou 42622 ou 41622 ou 51021 ET MAT/MTH42732 ou 41732 ou 42632 ou 41632 ou 41532	
			<i>Mathématique CST4</i> ET MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612 ET MAT/MTH42722 ou 41722 ou 42622 ou 41622	
			<i>Mathématique 416</i> ET MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612 ET MAT/MTH42722 ou 41722 ou 42622 ou 41622	
			<i>Mathématique 426</i> ET MAT/MTH42722 ou 41722 ou 42622 ou 41622	
			<i>Mathématique CST5</i> ET MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612	
			<i>Mathématique 514</i> ET MAT/MTH42712 ou 41712 ou 42612 ou 41612	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 416		064412 064414 064416 066412 066414 066454 066462 066476 068416 KF24016 KF25016	MATK41012 MATK41021 MATK41031 MATK41042 CS conventionnée	MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042
		067412 068412		MAT/MTH40652 ou 40653 ou 40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40672 ou 40673 ou 40533 ET MAT/MTH40681 ou 40682 MAT/MTH40523 MAT/MTH40533 MAT/MTH40543 MAT/MTH40523 ET MAT/MTH40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40681 ou 40682

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 416 (suite)				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH41012 ou 40672 ou 40673 ou 40533 <hr/> ET MAT/MTH41021 ou 40661 ou 40662 <hr/> ET MAT/MTH41031 ou 40681 ou 40682 ou 50553 <hr/> ET MAT/MTH41042 ou 50842 ou 50843 ou 40643 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426		066486 068426	MATK41012 MATK41021 MATK41031 MATK41042 MATK41051 MATK41061 MATK41071 MATK41081 MATK41091 CS conventionnée	MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091
				MAT/MTH40652 ou 40653 ou 40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40672 ou 40673 ou 40533 ET MAT/MTH40681 ou 40682 ET MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40612 ou 40613

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426 (suite)				<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Mathématique 416 ET MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40612 ou 40613 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH40523 MAT/MTH40533 MAT/MTH40543 MAT/MTH40601 MAT/MTH40612 MAT/MTH40661 MAT/MTH40681 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH40601 MAT/MTH40661 MAT/MTH40681 MAT/MTH50513 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> 068416 – MAT/MTH41012 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426 (suite)				064412 ou 064414 ou 064416 ou 066412 ou 066414 ou 066454 ou 066462 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 <hr/> MAT/MTH40523 MAT/MTH40533 MAT/MTH40543 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH41042 ou 50842 ou 50843 ou 40643 MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602 ou 50523 MAT/MTH41081 ou 50761 ou 50762 ou 50533 MAT/MTH41091 ou 50781 ou 50782 ou 50543

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426 (suite)				MAT/MTH41012 ou 40672 ou 40673 ou 40533 <hr/> ET MAT/MTH41021 ou 40661 ou 40662 <hr/> ET MAT/MTH41031 ou 40681 ou 40682 ou 50553 <hr/> ET MAT/MTH41042 ou 50842 ou 50843 ou 40643 <hr/> ET MAT/MTH41051 ou 50801 ou 50802 ou 40543 <hr/> ET MAT/MTH41061 ou [(40581 ou 40582) ET (40591 ou 40592)] ou (40523 ET 40543) <hr/> ET MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602 ou 50523 <hr/> ET MAT/MTH41081 ou 50761 ou 50762 ou 50533 <hr/> ET MAT/MTH41091 ou 50781 ou 50782 ou 50543

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426 (suite)			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><i>Mathématique CST4</i> MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p> </div>	
			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><i>Mathématique 514</i> MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p> </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 436		064432 064434 064436 066422 066424 066432 066434 066496 067432 067434 068436 068442 068444 068452 068454	MATK41012 MATK41021 MATK41031 MATK41042 MATK41051 MATK41061 MATK41071 MATK41081 MATK41091 MATK41101 MATK41112 CS conventionnée	MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH41101 MAT/MTH41112
		066451 068451 067422 068422 067452 068432 067431 068431		MAT/MTH40652 ou 40653 ou 40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40672 ou 40673 ou 40533 ET MAT/MTH40681 ou 40682 ET MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 ET MAT/MTH40591 ou 40592 ou 40543 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40612 ou 40613 MAT/MTH50513 MAT/MTH50523

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 436 (suite)				MAT/MTH50563 MAT/MTH50573
				MAT50633 MAT50643
				MAT/MTH50683 MAT/MTH50693
				<i>Mathématique 416</i> ET MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 ET MAT/MTH40591 ou 40592 ou 40543 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40612 ou 40613
				<i>Mathématique 426</i> MAT/MTH41101 MAT/MTH41112
				<i>Mathématique 426</i> ET MAT/MTH40591 ou 40592 ou 40543

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 436 (suite)			<p><i>Mathématique CST4</i> MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH41101 MAT/MTH41112</p>	<p>Exclusivement pour les programmes d'études collégiales 145.C0 et 160.A0, les élèves ayant réussi <i>Mathématique : Technico-sciences ou Sciences naturelles de la 4^e secondaire</i> devront réussir les cours suivants pour remplir la condition particulière d'admission <i>Mathématique 436</i> :</p> <p><i>Mathématique TS4</i> OU <i>Mathématique SN4</i></p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> MAT/MTH41101 MAT/MTH41112

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Culture, société et technique de la 5 ^e secondaire (CST5)	063504		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH51502 MAT/MTH51511 MAT/MTH51521 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH51502 ou 51602 ou 51702 ou 51011 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH51511 ou 51612 ou 51712 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH51521 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH51502 MAT/MTH51521 MAT/MTH51531 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH51502 ou 51602 ou 51702 ou 51011 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH51521 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH51531 ou 51632 ou 51732 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Technico-sciences de la 5 ^e secondaire (TS5)	064506		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH51602 MAT/MTH51612 MAT/MTH51632 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH51602 ou 51702 ou 51502 ou 51011 ET MAT/MTH51612 ou 51712 ET MAT/MTH51632 ou 51732 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> <i>Mathématique CST5</i> ET MAT/MTH51612 ou 51712 ET MAT/MTH51632 ou 51732 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> <i>Mathématique 514</i> ET MAT/MTH51612 ou 51712 ET MAT/MTH51632 ou 51732 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <i>Mathématique 526</i> ET MAT/MTH51632 ou 51732 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Sciences naturelles de la 5 ^e secondaire (SN5)	065506		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH51702 MAT/MTH51712 MAT/MTH51732 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH51702 ou 51602 ou 51502 ou 51011 ET MAT/MTH51712 ou 51612 ET MAT/MTH51732 ou 51632 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> <i>Mathématique CST5</i> ET MAT/MTH51712 ou 51612 ET MAT/MTH51732 ou 51632 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> <i>Mathématique 514</i> ET MAT/MTH51712 ou 51612 ET MAT/MTH51732 ou 51632 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <i>Mathématique 526</i> ET MAT/MTH51732 ou 51632 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 514		064512 064514 064574 066504 066512 066514 066552 066554 066584 068514	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH51011 MAT/MTH51021 MAT/MTH51031 MAT/MTH51041 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <i>Mathématique CST4</i> OU <i>Mathématique TS4</i> ET MAT/MTH51011 MAT/MTH51041 (VOIR LA NOTE) </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <i>Mathématique SN4</i> MAT/MTH51011 MAT/MTH51031 MAT/MTH51041 (VOIR LA NOTE) </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH51011 ou 50831 ou 50832 ET MAT/MTH51031 ou 50842 ou 50843 ET MAT/MTH51021 MAT/MTH51041 </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> MAT/MTH50831 ou 50832 ET MAT/MTH50842 ou 50843 ET MAT/MTH50851 ou 50852 </div>

NOTE

Le contenu relatif aux statistiques et aux probabilités de *CST4* et *TS4* correspond à 80 % du contenu de MAT/MTH51021 et 51031 : ainsi, la réussite de MAT/MTH51011 et 51041 permet de compléter la *Mathématique 514*. Le contenu relatif aux statistiques ne faisant pas partie de *SN4*, la réussite du cours MAT/MTH51031 est également nécessaire pour compléter la *Mathématique 514*.

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 526		066526 068526	MAT/MTH51011 MAT/MTH51021 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091	
			<i>Mathématique TS4</i> OU <i>Mathématique SN4</i> <hr/> ET <hr/> MAT/MTH51011 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091	
			<i>Mathématique CST4</i> MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH51011 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 526 (suite)			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><i>Mathématique 514</i> ou <i>Mathématique CST5</i></p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH 51051 MAT/MTH 51061 MAT/MTH 51072 MAT/MTH 51082 MAT/MTH 51091</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>MAT/MTH51011 ou 50831 ou 50832</p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH51021</p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH51051 ou 50791 ou 50792 ou 50533</p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH51061 ou [(50771 ou 50772) ET (50781 ou 50782)] ou 50543</p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH51072 ou 50801 ou 50802 ou 50543</p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH51082 ou 50812 ou 50813 ou 50553</p> <hr/> <p>ET</p> <hr/> <p>MAT/MTH51091 ou 50822 ou 50823 ou 50851 ou 50852</p> </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 536		064532	MAT/MTH51011	MAT/MTH41081 ou 50761 ou 50762
		064534	MAT/MTH51021	ET
		064536	MAT/MTH51051	MAT/MTH50771 ou 50772
		066522	MAT/MTH51061	ET
		066528	MAT/MTH51072	MAT/MTH50781 ou 50782
		066532	MAT/MTH51082	ET
		066536	MAT/MTH51091	MAT/MTH50791 ou 50792
		066538	MAT/MTH51101	ET
		067532	MAT/MTH51112	MAT/MTH50801 ou 50802
		068536		ET
			MAT/MTH50812 ou 50813	
			ET	
			MAT/MTH50822 ou 50823	
			MAT/MTH50533	
			MAT/MTH50543	
			MAT/MTH50553	
			MAT/MTH50583	
			MAT/MTH50593	
			MAT/MTH50603	
			MAT/MTH50653	
			MAT/MTH50663	
			MAT/MTH50673	
			MAT/MTH50713	
			MAT/MTH50743	
			MAT/MTH50753	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 536 (suite)			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Mathématique 526 MAT/MTH51101 MAT/MTH51112 </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH50831 ou 50832 ET MAT/MTH50791 ou 50792 ou 50533 ET MAT/MTH50771 ou 50772 ET MAT/MTH50781 ou 50782 ET MAT/MTH50801 ou 50802 ou 50543 ET MAT/MTH50812 ou 50813 ou 50553 ET MAT/MTH50851 ou 50852 ou 50822 ou 50823 </div>

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Français, langue d'enseignement de la 5 ^e secondaire	132506	128536	FRA52012	FRA51411
		128556	FRA52021	FRA51422
		128586	FRA52032	FRA51433
		129522	FRA52041	
		129532		FRA51211
		129536	FRAK51411	FRA51221
		129542	FRAK51422	FRA51233
		129552	FRAK51433	FRA51241
		129562	CS conventionnée	
		130512		
		130516		
		131062	FRA51411 ou FRA51422	
		131072	FRA52012	
		131562	FRA52021	
		131572	FRA52032	
		132586		
			FRA51411	
			FRA51422	
			FRA52012	
			FRA52021	
		FRA51411 ou FRA51422		
		FRA51433		
		FRA52032		
		FRA51433		
		FRA52032		
		FRA52041		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES																																																																	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS																																																																
<p style="text-align: center;">Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire (suite)</p>		<p>JUMELER un cours de <i>Compréhension de texte</i> :</p> <p style="text-align: center;">129011 129513 131011 131012 131013 131021 131022 131023 131031 131032 131033</p> <p>ET un cours d'<i>Expression</i> :</p> <p style="text-align: center;">129013 129511 131511 131512 131513 131521 131522 131523 131531 131532 131533</p>		<p>Un minimum de 6 unités réussies parmi les cours de la formation générale des adultes cités précédemment et les cours suivants :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr><td style="width: 50%;">FRA50943</td><td style="width: 50%;">ADM04093</td></tr> <tr><td>FRA50953</td><td>ADM04104</td></tr> <tr><td>FRA50963</td><td>ADM04113</td></tr> <tr><td>FRA50973</td><td>ADM04124</td></tr> <tr><td>FRA50983</td><td>ADM04133</td></tr> <tr><td>FRA50993</td><td>ADM04153</td></tr> <tr><td>FRA51003</td><td>ADM04163</td></tr> <tr><td>FRA51013</td><td>ADM04173</td></tr> <tr><td>FRA51023</td><td>ADM04183</td></tr> <tr><td>FRA51034</td><td>ADM04193</td></tr> <tr><td>FRA51044</td><td>ADM54803</td></tr> <tr><td>FRA51054</td><td>ADM54813</td></tr> <tr><td>FRA51064</td><td>ADM54823</td></tr> <tr><td>FRA51153</td><td>ADM54833</td></tr> <tr><td>FRA51163</td><td>ADM54843</td></tr> <tr><td>FRA51173</td><td>ADM54853</td></tr> <tr><td>FRA51183</td><td>ADM54863</td></tr> <tr><td>FRA51193</td><td>ADM54873</td></tr> <tr><td></td><td>ADM54883</td></tr> <tr><td>LAN50653</td><td>ADM54893</td></tr> <tr><td>LAN50663</td><td>ADM54903</td></tr> <tr><td></td><td>ADM54913</td></tr> <tr><td>445674</td><td>ADM54923</td></tr> <tr><td>445684</td><td>ADM54933</td></tr> <tr><td>445694</td><td>ADM54943</td></tr> <tr><td>445704</td><td>ADM54953</td></tr> <tr><td>445714</td><td>ADM54963</td></tr> <tr><td>447054</td><td>ADM54973</td></tr> <tr><td>447145</td><td></td></tr> <tr><td>447194</td><td></td></tr> <tr><td>447225</td><td></td></tr> <tr><td>468354</td><td></td></tr> </table>	FRA50943	ADM04093	FRA50953	ADM04104	FRA50963	ADM04113	FRA50973	ADM04124	FRA50983	ADM04133	FRA50993	ADM04153	FRA51003	ADM04163	FRA51013	ADM04173	FRA51023	ADM04183	FRA51034	ADM04193	FRA51044	ADM54803	FRA51054	ADM54813	FRA51064	ADM54823	FRA51153	ADM54833	FRA51163	ADM54843	FRA51173	ADM54853	FRA51183	ADM54863	FRA51193	ADM54873		ADM54883	LAN50653	ADM54893	LAN50663	ADM54903		ADM54913	445674	ADM54923	445684	ADM54933	445694	ADM54943	445704	ADM54953	445714	ADM54963	447054	ADM54973	447145		447194		447225		468354	
FRA50943	ADM04093																																																																			
FRA50953	ADM04104																																																																			
FRA50963	ADM04113																																																																			
FRA50973	ADM04124																																																																			
FRA50983	ADM04133																																																																			
FRA50993	ADM04153																																																																			
FRA51003	ADM04163																																																																			
FRA51013	ADM04173																																																																			
FRA51023	ADM04183																																																																			
FRA51034	ADM04193																																																																			
FRA51044	ADM54803																																																																			
FRA51054	ADM54813																																																																			
FRA51064	ADM54823																																																																			
FRA51153	ADM54833																																																																			
FRA51163	ADM54843																																																																			
FRA51173	ADM54853																																																																			
FRA51183	ADM54863																																																																			
FRA51193	ADM54873																																																																			
	ADM54883																																																																			
LAN50653	ADM54893																																																																			
LAN50663	ADM54903																																																																			
	ADM54913																																																																			
445674	ADM54923																																																																			
445684	ADM54933																																																																			
445694	ADM54943																																																																			
445704	ADM54953																																																																			
445714	ADM54963																																																																			
447054	ADM54973																																																																			
447145																																																																				
447194																																																																				
447225																																																																				
468354																																																																				

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
English Language Arts de la 5 ^e secondaire	612536	628522 628526 630512 630516 630586 630596 631082 631512 631516 631522 631526 631532 631536 631562 631582 631592 632506	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51011 ENG51022 ENG51033 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENK50613 ENK50623 CS conventionnée </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG50613 ENG50623 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG50613 ENG51363 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG50623 ENG51353 </div> <p style="text-align: center;">ENG51336 ENG51346</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51293 ENG51303 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51313 ENG51323 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51353 ENG51363 </div>
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>JUMELER un cours de <i>Littérature</i> :</p> 628011 628013 631011 631013 631021 631023 631053 631063 <p>ET un cours de <i>Composition</i> :</p> 628511 628513 631511 631513 631521 631523 631553 631563 </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> ENG51011 ENG51022 ENG50623 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> ENG51033 ENG50613 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
English Language Arts de la 5 ^e secondaire (suite)				<p>Un minimum de 6 unités réussies parmi les cours de la formation générale des adultes cités précédemment et les cours suivants :</p> <p>COM04093 ENG51373 COM04104 ENG51383 COM04113 ENG51393 COM04124 ENG51403 COM04153 ENG51413 COM04163 ENG51423 COM04173 COM04183 945674 COM04193 945684 COM54983 945694 COM54993 945704 COM55003 945714 COM55013 947054 COM55023 947145 COM55033 947194 COM55043 947225 COM55053 968354 COM55063</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Anglais, langue seconde de la 5 ^e secondaire	134504 136506	134512 134514 134594 135062 135512 135532 135552 135562 135572 136524 136584 156544	ANG51012 ANG51021 ANG51031	ANG50466 ANG50476 ANG50486 ANG50526 ANG50536 ANG50546 ANG50566 ANG50606 ANG55546
	KE15014 CS conventionnée	JUMELER un cours d'Écrit : 135011 135021 135022 135031 135041 135042 135061 135082 135092 135571 ET un cours d'Oral : 135071 135511 135521 135522 135531 135541 135542 135561 135582 135592	ANG55576 ANGK55546 CS conventionnée	ANG50613 ANG50623

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire	634504	634512	FRE51011	FRE50646
	635506	634514	FRE51021	FRE50656
		634594	FRE51032	FRE50666
	KF15014 CS conventionnée	635082		FRE506712
		635092	FRE51011	FRE50686
		635582	FRE51021	FRE50696
		635592	FRE51042	FRE50706
	634564 CS conventionnée	635594		FRE50746
		636544	FRE50956	FRE50916
			FREK50916 CS conventionnée	LAN50714
			FRE50723	
			FRE50733	

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire (suite)		<p>JUMELER un cours d'<i>Écrit</i> :</p> <p>633021 633022 635011 635012 635021 635022 635031 635032 635041 635042 635052 635062 635072 636012</p> <p>ET un cours d'<i>Oral</i> :</p> <p>633521 633522 635511 635512 635521 635522 635531 635532 635541 635542 635552 635562 635572 636512</p>		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Histoire de la 4 ^e secondaire (Domaine de l'univers social)	085404	085412	Un minimum de 4 unités réussies de la 4 ^e ou de la 5 ^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes : géographie, histoire, sciences humaines ou sciences économiques. Les cours admissibles doivent avoir la valeur « USO – Univers social » pour le champ « Domaine » au cadre pédagogique de Charlemagne.	
	KF44214 CS conventionnée	085414		
	085445			
	086412			
	086414			
	086471			
	086494			
	086971			
	087404			
	087424			
	586422			
	586424			
	KF45214			

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
<p>Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire</p>	<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes :</p> <p><i>Science et technologie de la 4^e secondaire</i> <i>Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire</i> <i>Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire</i> <i>Science et environnement de la 4^e secondaire</i> <i>Sciences physiques 416</i> <i>Sciences physiques 436</i> <i>Chimie de la 5^e secondaire</i> <i>Physique de la 5^e secondaire</i> <i>Chimie 534</i> <i>Physique 534</i></p>		<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes : biologie, chimie, physique, science et technologie ou sciences physiques.</p> <p>Les cours admissibles doivent avoir, pour le champ « Type de cours » au cadre pédagogique de Charlemagne, l'une ou l'autre des valeurs suivantes :</p> <p>« BI – Biologie »; « CH – Chimie »; « PH – Physique »; « ST – Science et technologie »; « SP – Sciences physiques ».</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique de la 4^e secondaire	<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études en mathématique établi par le ministre :</p> <p><i>Mathématique : Culture, société et technique de la 4^e secondaire</i> <i>Mathématique : Technico-sciences de la 4^e secondaire</i> <i>Mathématique : Sciences naturelles de la 4^e secondaire</i> <i>Mathématique 416</i> <i>Mathématique 426</i> <i>Mathématique 436</i> <i>Mathématique : Culture, société et technique de la 5^e secondaire</i> <i>Mathématique : Technico-sciences de la 5^e secondaire</i> <i>Mathématique : Sciences naturelles de la 5^e secondaire</i> <i>Mathématique 514</i> <i>Mathématique 526</i> <i>Mathématique 536</i></p>		<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études en mathématique établi par le ministre.</p> <p>Les cours admissibles doivent avoir, pour le champ « Type de cours » au cadre pédagogique de Charlemagne, l'une ou l'autre des valeurs suivantes :</p> <p>« MJ – Mathématique jeune »; « M1 – Math. adulte avant 1996 »; « M2 – Math. adulte après 1996 ».</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Arts de la 4 ^e secondaire	168402	162424		
	168502	162524		
	169402	166414		
	169502	166424		
	170402	166434		
	170502	166514		
	172402	166524		
	172502	166534		
		168414		
		168424		
	169472 CS conventionnées	168514		
		168524		
	169572 CS conventionnées	169434		
		170434		
		173434		
		174514		
		180434		
	180472 CS conventionnées			
	180572 CS conventionnées			
	KF54102 CS conventionnée			
KF54202 CS conventionnée				
KF54302 CS conventionnée				

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Éthique et culture religieuse de la 5 ^e secondaire	069502	069512		
		072512		
	081522	073532		
	CS conventionnées	073542		
		073552		
	K175012	073572		
	CS conventionnée	074512		
		076512		
		077512		
		079512		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Éducation physique et à la santé de la 5 ^e secondaire	043502	044512		
	044522 CS conventionnées	047522		
	KF65112 CS conventionnée	047534		
	KI65102 CS conventionnée	048522		
		048534		

Annexe III

Exigences en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (Chapitre I-13.3, r.8).

32. Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 1° 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 2° 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire;
- 3° 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4° 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5° 4 unités d'histoire de la 4^e secondaire;
- 6° 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7° 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment prises en considération les unités obtenues dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle.

Régime pédagogique de la formation générale des adultes (Chapitre I-13.3, r.9)

30. Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire, et, parmi ces unités, les unités suivantes :

- 1° 12 unités de langue d'enseignement, dont au moins 6 de la 5^e secondaire;
- 2° 8 unités de langue seconde, dont au moins 4 de la 5^e secondaire;
- 3° 4 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de l'univers social;
- 4° 8 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, dont 4 unités en mathématique.

Le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36 unités.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment pris en considération les unités obtenues en 4^e et en 5^e secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle, ainsi que les acquis équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique (Chapitre I-13.3).

Le titulaire d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une attestation de spécialisation professionnelle qui a accumulé les unités de la 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique est, aux fins du présent article, réputé avoir obtenu les unités prévues aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa.

L'adulte doit de plus avoir obtenu les unités d'au moins 1 cours de la 4^e ou de la 5^e secondaire dispensé par un centre d'éducation des adultes.

EDUCATION.GOUV.QC.CA

*Enseignement
supérieur*

Québec 